

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

04-12-2019

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce quatre (04) décembre de l'an deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque, Josée Leclerc, Christian Mongrain  
Thériault.  
Denise Morin, Michel Beaudette, Rémi Kelley.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, directrice générale, Madame Marie-Josée Céleste, directrice générale-adjointe.

186-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault, Appuyé par le conseiller Michel Beaudette.

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

Au point 7.3 : Demande de l'école Boréale, pavillon Dupuy

Proposition adoptée.

187-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 novembre 2019**

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc, Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque, Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**Entente de service avec le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest :** La directrice générale informe le conseil que l'entente a été signée et que madame Valérie Charrois a été embauchée pour l'animation du comité jeunesse.

**Entente relative au dépôt à neige avec monsieur Daniel Drouin :** La directrice générale informe le conseil que l'entente a été signée.

**ADMINISTRATION ET FINANCE**

188-2019

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois de novembre 2019 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley, Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque, Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois de novembre 2019 au montant de 198 183.72\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

Sujet traité **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale, Pascale Lavigne rappelle aux élus qui n'ont pas déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent le faire rapidement.

Sujet traité **REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUS AUTRES AVANTAGES : DÉPÔT**

La directrice générale, Pascale Lavigne dépose officiellement le registre des marques d'hospitalité reçues au cours des 12 derniers mois : aucun produit n'a été reçu par les membres du conseil et les employés de la municipalité de Dupuy;

189-2019 **APPROBATION DE LA SOUMISSION DE SNC LAVALIN-STAVIBEL POUR UN AVENANT D'INGÉNÉRIE POUR DÉPASSEMENT BUDGÉTAIRE DANS LE DOSSIER D'AJOUT DE ROBINETS D'ENTRÉE DE SERVICE SUR L'AQUEDUC : APPROBATION**

ATTENDU QUE le projet d'ajout de robinets d'entrée de service sur l'aqueduc a changé de portée, vu la période de travaux hivernaux;

ATTENDU QUE le titre du projet a été modifié pour « Réfection de l'aqueduc permettant l'ajout de bouche à clé de branchement sur les entrées de service »;

ATTENDU QUE le changement de portée du projet à apporter du temps supplémentaire pour les modifications dans la conception, plans et devis pour le remplacement du réseau d'aqueduc et unitaire au lieu d'uniquement ajouter des robinets de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve la soumission de l'avenant de SNC Lavalin-Stavibel datée du 19 novembre 2019 relative au dépassement budgétaire suite au changement de la portée du mandat dans le dossier de « Réfection de l'aqueduc permettant l'ajout de bouche à clé de branchement sur les entrées de services », pour un montant estimé budgétaire de 7,940.00\$ plus les taxes

Proposition adoptée.

**PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'est vu accordée provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. André Fortin, une aide de 25,000\$ échelonnée sur trois années, dossier #00027654-1 – 87085(08) -2018-04-16-16;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux à l'été 2018 pour un montant de 27164.47\$ représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, le chemin du 6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup> Rang Ouest et de la 1<sup>ère</sup> Rue Est, tel que déclaré dans l'année 1 de l'aide accordée;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour l'année 2 de l'aide octroyée selon les mêmes dépenses effectuées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Dupuy approuve les dépenses d'un montant de 27164.47\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

**APPELS D'OFFRES :**

**#2019-11-15 CONTRAT DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET STATIONNEMENT DE A MUNICIPALITÉ DE DUPUY : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue pour l'appel d'offre relative au déneigement des cours et stationnement appartenant à la municipalité le 15 novembre à 14h15 suite à l'affichage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Dupuy entérine le contrat de travaux de déneigement dans les cours et stationnement appartenant à la municipalité de Dupuy avec l'entrepreneur Entretien ménager I.D. inc. pour le prix unitaire (excluant les taxes) valide pour l'exécution des travaux pour les périodes suivantes : les vendredis à compter de 17 heures, les samedis et les dimanches jusqu'à 23h59 entre le 30 novembre 2019 et le 30 avril 2020 ainsi que pour la période des fêtes à savoir pour tous les jours de la semaine du 23 décembre au 27 décembre 2019 et pour tous les jours de la semaine du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

Endroit	Prix (par passage)
Bureau / caserne	70.00\$
Pavillon des sports	90.00\$
CLSC	90.00\$
Complexe municipal (Guichet)	30.00\$
Bibliothèque et studio	90.00\$
Station pompage pompier	30.00\$
Centre communautaire	75.00\$
Garage municipal	30.00\$

Que la directrice générale Pascale Lavigne est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat de déneigement pour les cours et stationnement appartenant à la municipalité.

Proposition adoptée

192-2019

### **CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DU BÂTIMENT ABRITANT LE CLSC: ENTÉRINEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a procédé à l'ouverture des deux soumissions reçues pour l'appel d'offre relative au contrat d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC le 15 novembre à 14h00 suite à l'affichage, à savoir;

- 1) Entretien Keven Belzil au montant de 29 495 \$ (plus taxes)
- 2) Entretien ménager I.D. inc. au montant de 15 600\$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Dupuy entérine le contrat pour le service d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC avec l'entrepreneur Entretien ménager I.D. inc. au montant de 15 600\$ (plus taxes);

Que la municipalité de Dupuy s'engage à verser 12 versements égaux et consécutifs de mille trois cent dollars (1 300.00\$) pour un montant total de quinze mille six cents dollars (taxes en sus);

Que le contrat est pour une durée d'un an et prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2019;

Que la directrice générale Pascale Lavigne est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat pour le service d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC.

Proposition adoptée

193-2019

### **CONTRAT DE SERVICE POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DOMESTIQUES ET RECYCLABLES) : ADOPTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue de la part des Entreprises J.L.R. inc. le 4 décembre 2019 à 14h00.

ATTENDU QUE le prix établi pour l'exécution des travaux représente une augmentation d'un point huit pourcent (1.8%) réparti comme suit :

2020 :

Cueillette et transport des déchets domestiques : 17 800.00\$

Cueillette et transport des matières recyclables : 16 800.00\$

Total 2020 : 34 600.00\$ (+taxes)

2021 :

Cueillette et transport des déchets domestiques : 17 800.00\$

Cueillette et transport des matières recyclables : 16 800.00\$

Total 2021 : 34 600.00\$ (+taxes)

Pour un grand total de : 69 200.00\$ (+taxes)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Dupuy entérine le contrat de la cueillette et le transport des matières résiduelles (domestiques et recyclables) avec l'entrepreneur Entreprises J.L.R. inc. au montant de 34 600\$ (plus taxes) pour l'année 2020 et au montant de 34 600\$ (plus taxes) pour l'année 2021;

Que la municipalité de Dupuy s'engage à verser 24 versements égaux et consécutifs de deux mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et trente-trois sous (2 883.33\$ pour un montant total de soixante-neuf mille deux cent dollars (taxes en sus);

Que le contrat est pour une durée de deux ans et prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2021;

Que la directrice générale Pascale Lavigne est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

Proposition adoptée

194-2019

**PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 165 566.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Proposition adoptée

195-2019 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2020 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Dupuy à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 1 128.33\$ pour l'année 2020.

Proposition adoptée

196-2019 **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION**

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal n'adhère pas à la Fédération Canadienne des Municipalités.

Proposition adoptée.

197-2019 **APPROBATION DE LA DEMANDE DE COMMANDITE DU TOURNOI ATOME DE DUPUY 2020**

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à titre de commandite gouverneur pour le Tournoi Atome 2020 de Dupuy.

Proposition adoptée.

198-2019 **APPROBATION DE LA DEMANDE DE COMMANDITE DU TOURNOI NATIONAL BANTAM DE LA SARRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroie un montant de 25\$ à titre de commandite pour le Tournoi National Bantam de La Sarre 2020.

Proposition adoptée.

199-2019

**ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE D'HABITATION LAC-ABITIBI**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy adopte le budget révisé 2019 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi pour l'ensemble immobilier #2382, Dupuy, avec un déficit révisé de 18,150\$, selon le rapport d'approbation daté du 11 novembre 2019;

Proposition adoptée

200-2019

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DUPUY**

Il est proposé par la conseillère Michel Beaudette,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy approuve les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Dupuy (OMH), selon le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec daté du 15 novembre 2019 avec un déficit d'exploitation.

Proposition adoptée

201-2019

**CONFIRMATION DE L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PÉRIODE DE FORMATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le contrat de travail de la directrice générale actuelle, Mme Pascale Lavigne prend fin le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'embauche d'une remplaçante apporte un travail additionnel de formation;

ATTENDU QUE les membres du conseil en décembre 2018 ont adopté les prévisions budgétaires 2019 en fonction d'allouer un montant supplémentaire au taux salarial de la directrice générale pour la formation à venir;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil confirment l'allocation de 3\$/hre s'ajoutant au salaire de la remplaçante allouée à la directrice générale, Pascale Lavigne, lors de la période de formation pour la période de supervision.

Proposition adoptée.

202-2019

**AUTORISATION DE MODIFIER LA RESPONSABLE ET SIGNATAIRE POUR LES COMPTES DE CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST, FOLIO #700108 - #705786 - #760160 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY ET LE FOLIO #701543 RÉPONDANT AU NOM DE SERVICE INCENDIE DE DUPUY**

ATTENDU QUE Mme Pascale Lavigne termine son contrat de travail avec la municipalité au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Céleste est nommée directrice générale / secrétaire-trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil demandent à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest d'effectuer la modification de la responsable principale et signataire dans tous les documents et fichiers reliés aux comptes folio #700108- #705786- #760160, ainsi que le système accès d, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour Marie-Josée Céleste nouvelle directrice générale;

QUE le nom de Mme Marie-Josée Céleste soit inscrit comme responsable dans le compte folio #701543 du Service Incendie de Dupuy, en remplacement de Mme Pascale Lavigne;

Proposition adoptée.

203-2019

**AUTORISATION D'ACCÈS ET MODIFICATIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE POUR LES BANQUES, LES MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX ET LES FOURNISSEURS**

ATTENDU QUE Mme Pascale Lavigne termine son contrat de travail avec la municipalité au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Céleste est nommée directrice générale / secrétaire-trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil confirment que Mme Marie-Josée Céleste est nommée responsable principale de tous les documents et fichiers appartenant à la municipalité dans les banques, les différents ministères gouvernementaux ainsi que les fournisseurs, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Proposition adoptée.



## **APPUI, CONTRATS ET MANDATS**

204-2019

### **DEMANDE D'APPUI MORAL – COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI : ADOPTION**

ATTENDU QU'IL est important pour la population de la MRC de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme;

ATTENDU QUE le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives;

ATTENDU QU'IL serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre.

Proposition adoptée.

205-2019

### **DEMANDE D'AUTORISATION – CLUB AMIS CAMPEURS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

ATTENDU QUE le Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue souhaite organiser une rencontre regroupant environ 70 unités (roulottes, camions, motorisés) du 13 au 16 août 2020 à Dupuy ;

ATTENDU QUE le terrain de la municipalité de Dupuy et le stationnement du Centre récréatif de Dupuy ne peuvent contenir autant de véhicules;

ATTENDU QUE l'impact économique pour la municipalité ainsi que la visibilité qu'une telle activité peut apporter sont des atouts intéressants;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent le stationnement de véhicules récréatifs sur la 6<sup>e</sup> Avenue Est (entre le parc du Centenaire et l'Église) à compter du jeudi 13 août 2020 et ce, jusqu'au dimanche 16 août 2020.

QUE la partie de la 6<sup>e</sup> Avenue Est entre la rue Principale et l'école sera fermée à la circulation routière pour ladite période, en identifiant le détour ;

Proposition adoptée.

206-2019

**CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY – DEMANDE DU CLUB DE HOCKEY DES VÉTÉRANS**

ATTENDU QUE le Club de hockey des Vétérans demande l'agrandissement du local pour recevoir 2 équipes complètes dans le même secteur;

ATTENDU QUE le Club de hockey des Vétérans demande au Centre récréatif de Dupuy de permettre un accès extérieur en dehors des heures d'opération sans supervision des employés pour permettre une période prolongée;

ATTENDU QUE le Centre Récréatif demande à la municipalité de prendre position à titre de propriétaire du Pavillon des Sports de Dupuy face à ces demandes;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des demandes et rappelle que la gestion des accès de même que la gestion des heures d'ouvertures du Pavillon des sports est de la responsabilité du Centre Récréatif de Dupuy;

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité collabore avec le Centre Récréatif quant à l'étude visant la relocalisation du matériel entreposé dans le local convoité par le Club des Vétérans en vue d'un agrandissement.

QUE la municipalité ne conférera aucune autorisation au Centre Récréatif quant au dégagement de toutes responsabilités et frais encourus concernant la demande du Club des Vétérans en ce qui a trait à la demande d'accès à une sortie extérieur en dehors des heures d'opération du Pavillon des sports.

Proposition adoptée.

207-2019

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE PROTECTION DU SERVICE INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE CLERVAL ET DE LA REINE**

Il est proposé par le conseiller Michel Beaudette,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, Rémi Jean est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Dupuy le renouvellement des ententes relatives à la protection contre l'incendie avec les municipalités de Clerval et de La Reine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;

Proposition adoptée.

**DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : ADOPTION**

ATTENDU QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-SAINT-FRANÇOIS et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque,

Appuyé par le conseiller Michel Beaudette,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Dupuy participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieu ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transport avec copie à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

Que la directrice générale, madame Marie-Josée Céleste soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

Proposition adoptée.

209-2019

**PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #210**

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QU' un projet de règlement #210 est présenté pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020;

Considérant que chaque membre du conseil a pris connaissance au préalable du règlement, il y a une dispense de lecture dudit document.

210-2019

**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

QU' un avis de motion est donné pour l'annonce de l'adoption du règlement #210 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020.

**DOSSIERS SPÉCIAUX :**

211-2019

**MODIFICATION DU LIEU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain-Thériault,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le lieu des réunions du conseil municipal de Dupuy soit à compter de maintenant situé dans les nouveaux locaux soit, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à Dupuy.

Proposition adoptée

212-2019

**DEMANDE DES ENSEIGNANTES DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DE L'ÉCOLE BORÉALE, PAVILLON DUPUY**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy permette l'utilisation du terrain adjacent à l'emplacement du tracteur antique afin de réaliser des sculptures de neige le 17 janvier 2020.

Proposition adoptée

**AFFAIRES DU MAIRE**

- Prévisions budgétaires 2020 de la MRC d'Abitibi-Ouest : le maire informe que l'augmentation sera de l'ordre de 1%. La municipalité recevra les montants de quotes-parts dans les prochains jours.

- Travaux de réfection d'aqueduc dans le secteur avenue du Chemin de fer et 5<sup>e</sup> Avenue Est. Le responsable, M. Daniel Drouin informe sur les travaux en cours. L'alimentation temporaire débute le 4 décembre et devrait être présente pour 2 semaines. Il indique également qu'un citoyen a dénoté que des bornes privées avaient été enlevées. La directrice générale demande à M. Drouin d'informer les citoyens qu'il faut que les citoyens transmettent une demande écrite pour s'assurer que la procédure pour les replanter soit faite.

### **AFFAIRE NOUVELLES :**

**Déménagement au Complexe municipal :** La directrice générale confirme que le déménagement aura lieu dans la semaine du 9 décembre prochain. Les branchements internet et téléphonique auront lieu le 10 décembre.

**Demande de M. Vincent Huot :** La directrice générale informe que la municipalité a reçu une demande d'achat pour l'agrandissement du terrain de sa résidence. La directrice générale confirme qu'une validation est nécessaire pour s'assurer que le tout est possible. En janvier, la demande sera analysée avant d'être présentée au conseil et par la suite au citoyen. À suivre.

### **AFFAIRES DES CONSEILLERS**

**Josée Leclerc :** Elle informe qu'un cocktail de reconnaissance pour féliciter les 10 ans à titre d'élu de M. Rémi Jean a eu lieu le 2 décembre dernier. Une remise d'un bouquet de fleurs est effectuée à la directrice générale qui assistante à sa dernière rencontre mensuelle. Et éventuellement, il y en aura un cocktail visant à souligner son départ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**Marc-André Côté :** Il demande pourquoi le projet d'aqueduc dans son secteur a lieu en hiver. **Réponse :** Le maire confirme qu'il a repris les dossiers là où ils étaient rendus en janvier dernier. L'objectif était que l'ensemble des travaux soit traité un à la suite de l'autre afin d'éviter de perdre une somme d'argent sur le programme TECQ.

**Pascal Leclerc et Christian Jacob représentants du Club de Hockey des Vétérans :** Ils veulent confirmer comment leurs demandes seront traitées. **Réponse :** Premièrement, pour l'agrandissement de la chambre d'hockey, le maire précise que l'étude pour s'assurer la réalisation sera effectuée au courant de l'été avec le Centre Récréatif. Deuxièmement, ils comprennent que la municipalité ne veut pas dégager la responsabilité du Centre Récréatif quant à la présence d'utilisateurs sans la supervision d'un employé du CRD. Donc, la solution c'est de négocier avec le Centre Récréatif pour une entente de prix pour un délai supplémentaire avec un employé. Donc, ce point sera traité entre le CRD et les représentants du Club de hockey des Vétérans.

**Claude Chrétien :** Il demande des informations sur le regroupement de services avec les autres municipalités. **Réponse :** Le maire indique qu'une rencontre a eu lieu en octobre dernier et une autre aura lieu la semaine prochaine. La Sarre, La Reine, Macamic et Palmarolle travaillent ensemble pour développer un système de planification de ressources humaines dans le dossier du traitement des eaux, d'abord et éventuellement, pour différents autres départements. Lorsqu'il y aura entente officielle, l'annonce sera faite à la population.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20H00

Proposition adoptée.

*RÉMI JEAN*

---

Maire  
Rémi Jean

*PASCALE LAVIGNE*

---

Directrice Générale  
Pascale Lavigne

---

